



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE  
A L'OCCASION DES ANIMATIONS FRAICH'ATTITUDE  
MERCREDI 08 JUIN 2011

EH/BD  
APM 11/0932

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°10.0725 en date du 14 juin 2010, portant délégation de signature à Monsieur Bernard GIRAUD - Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par le Service Santé de la Ville de Royan,

Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement des animations à l'occasion de la semaine FRAICH'ATTITUDE qui se dérouleront sur la place Charles de GAULLE, le mercredi 08 juin 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A l'occasion de la semaine FRAICH'ATTITUDE 2011, dans le cadre du programme EPODE (Ensemble, Prévenons l'Obésité Des Enfants en association avec l'INTERFEL (Interprofession des Fruits et Légumes Frais), des animations sont autorisées sur la place Charles de Gaulle, le mercredi 08 juin 2011 de 10h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement d'un camion magasin « kiosque des saveurs » de l'IRQUA (Institut Régional de la Qualité Agro-Alimentaire Poitou-Charentes) sera autorisé sur la place Charles de GAULLE, ainsi que l'installation des trois tivolis pour les dégustations de fruits frais, des « ateliers » animés par des élèves en diététique, des jeux pour les enfants autour des fruits et légumes, etc... le mercredi 08 juin 2011, de 10h00 à 17h00.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 1<sup>er</sup> Juin 2011,

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 06 juin 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD